

Coût de l'enfant pour la carrière des femmes et comment le congé paternité peut aider

Auteurs: Sébastien Fontenay, Ilan Tojerow

Policy brief préparé par Basile Dabin

Aperçu >>

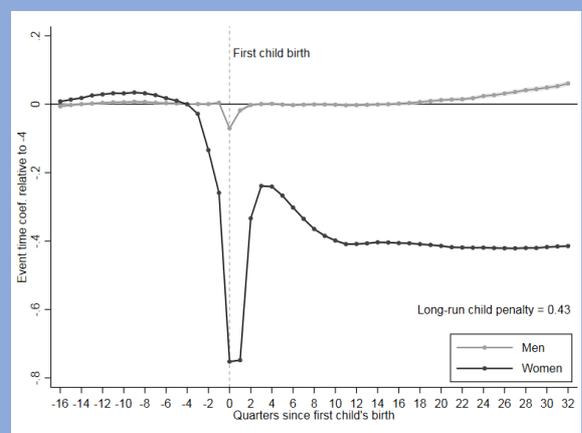
L'article résumé dans cette note offre une vue complète de l'impact des enfants sur la carrière des femmes. Pour ce faire, celui-ci s'appuie sur les études précédentes qui mettent en évidence l'impact de la maternité sur les inégalités de genre sur le marché du travail, souvent appelé coût de l'enfant ou « *child penalty* » en anglais (Kleven *et al*, 2019). Les deux auteurs sont les premiers à évaluer dans le contexte belge ce coût des enfants pour la carrière des femmes : celui-ci représente une **diminution de 43% des revenus des mères** jusqu'à 8 ans après la première naissance. Aucune diminution similaire n'est observée chez les pères.

Dans un second temps, les auteurs démontrent l'existence d'un autre coût lié à la présence d'enfants dans le ménage. Il ressort de leur étude que les mères belges ont davantage tendance que les pères à se trouver en incapacité de travail après la naissance leur premier enfant. Cet écart se maintient à long terme et tend à s'amplifier avec le nombre d'enfants qui composent la famille. Ceci laisse suggérer que ce phénomène pourrait être la conséquence d'une organisation familiale préjudiciable pour la carrière et la santé des femmes.

Pour finir, l'article met en exergue qu'accorder un congé de paternité de deux semaines permet de réduire sensiblement les coûts liés à la présence d'enfants. En utilisant une réforme législative de 2002, les chercheurs démontrent que **l'introduction d'un congé de paternité a réduit de 21% le temps que les mères ont passé en incapacité de travail** sur une période de 12 ans.

Contributions principales

- Première estimation du coût de l'enfant sur les **revenus** des mères en Belgique. La naissance d'un enfant engendre une **diminution de 43% des revenus des femmes** à long terme (pas de diminution similaire chez les pères).
- Mise en évidence d'un autre coût qui lie maternité et probabilité d'être en incapacité de travail. **Les mères sont 40% plus susceptibles** que les pères d'être en **incapacité** jusqu'à 8 ans après la naissance d'un enfant.
- L'octroi d'un **congé de paternité** peut atténuer cet effet. Les mères dont le conjoint pouvait prendre un congé de paternité ont passé en moyenne **21%** de jours de moins en **incapacité** sur une période de 12 ans.



Graphique 1: Impact des enfants sur les revenus des parents

Introduction

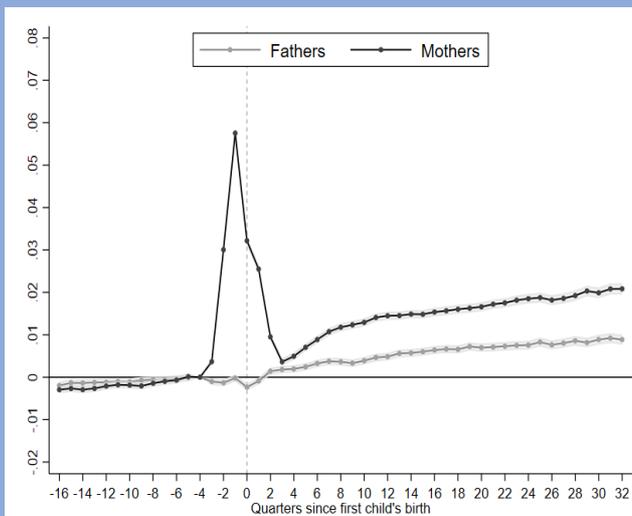
Les conséquences négatives de la maternité sur les revenus des femmes ont déjà été étudiées dans de nombreux pays. Il ressort de ces études que la maternité est le premier facteur d'inégalités de genre sur le marché du travail. Le terme « coût de l'enfant » (« *child penalty* » en anglais) est largement utilisé dans la littérature économique pour désigner ce phénomène d'écart de revenus entre hommes et femmes qui apparaît après la naissance. Cet article est le premier à évaluer cet effet en Belgique et révèle une baisse de 43% des revenus des mères 8 ans après la naissance de leur premier enfant (voir Graphique 1). En d'autres termes, 8 ans après avoir donné naissance, une mère belge gagne en moyenne 43% de moins qu'avant d'avoir un enfant. À titre comparatif, cette diminution de revenu est de l'ordre de 21% au Danemark, de 43% au Royaume-Uni et va même jusqu'à 61% en Allemagne (Kleven *et al*, 2019). Par ailleurs, cette étude pour la Belgique montre que la réduction de revenu est liée au fait que certaines femmes quittent le marché du travail suite à la naissance de leur premier enfant, mais également à une diminution du temps de travail de celles qui occupent toujours un emploi.

Les auteurs soulignent l'existence d'une autre forme de coût lié à la présence d'un enfant jusqu'à présent méconnue : la maternité augmente la probabilité des femmes d'être en incapacité de travail pendant leur carrière. Cette étude est la première à révéler l'existence d'un tel effet sur le long terme, **montrant que les mères sont 40% plus susceptibles que les pères d'être en incapacité de travail jusqu'à 8 ans après la naissance de leur enfant**. Ce pourcentage s'accroît avec la taille de la famille, l'écart entre hommes et femmes étant ainsi plus élevé pour les familles ayant eu plus d'un enfant. Selon les auteurs, cette différence est probablement due à une organisation de la vie de famille préjudiciable à la santé mères, et non pas uniquement à des problèmes physiques découlant de l'accouchement. En se basant sur ces résultats, l'article tente ensuite d'évaluer si l'instauration d'un congé de paternité permet d'atténuer ce phénomène.

Méthodologie empirique

Afin de saisir les effets à long terme de l'octroi d'un congé de paternité sur la probabilité des mères de connaître une incapacité de travail, cette étude analyse les effets cumulatifs sur une période de 12 ans après la naissance. Les chercheurs exploitent un changement législatif concernant les congés de paternité en Belgique, qui ont été pour la première fois octroyés après le 1^{er} juillet 2002. Ce changement de législation permet aux auteurs de tirer une interprétation causale de l'effet de l'introduction du congé de paternité sur le taux d'incapacité de travail en comparant des couples ayant eu un enfant juste avant et juste après la réforme, en supposant qu'il est impossible pour les parents de choisir la date précise de naissance de leur enfant. Cette hypothèse est validée par les tests réalisés dans la cadre de l'étude. En conclusion, il est donc possible d'affirmer que les changements de taux d'incapacité qui sont observés sont la conséquence de l'octroi du congé de paternité.

Résultats



Graphique 2 : Impact de la naissance d'un enfant sur l'incapacité de travail des parents

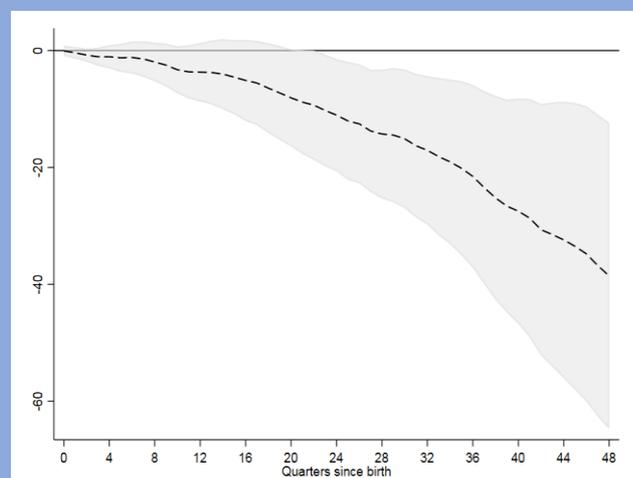
Les auteurs démontrent que l'octroi d'un **congé de paternité** de deux semaines a réduit de **21%** en moyenne le nombre de jours passés en incapacité par les mères jusqu'à 12 ans après la naissance de leur enfant, et ceci sans augmenter le taux d'incapacité des pères en contrepartie. L'impact du congé de paternité est plus fort chez les femmes en incapacité depuis plus de 12 mois (réduction de 33%) et chez les femmes qui ont eu un premier enfant avant 30 ans (réduction de 47%).

Les auteurs mettent également en évidence l'impact du congé de paternité sur **l'espacement des naissances**. Lorsqu'un congé de paternité était octroyé au père, il a été observé que les couples ont pris plus de temps avant d'avoir un nouvel enfant. Ceci pourrait expliquer la réduction de la durée en incapacité des mères qu'a engendré l'octroi d'un congé de paternité, étant donné qu'il a été démontré par d'autres études qu'un plus long laps de temps entre deux naissances est bénéfique pour la santé de la mère.

En conclusion, cette étude indique qu'en plus de celle liée au revenu, il existe une seconde forme de coût lié à la présence d'un enfant en Belgique pour les mères, en lien avec leur taux d'incapacité de travail. Pour y remédier, les auteurs mettent en avant l'octroi d'un congé de paternité. Celui-ci pouvant, d'une part, augmenter l'espacement des naissances et, d'autre part, accroître l'implication des pères dans la garde des enfants, il s'avère être un moyen utile pour diminuer l'écart de probabilité entre pères et mères d'être en incapacité suite à la naissance d'un enfant.

Le **graphique 2** montre que la naissance d'un enfant augmente la probabilité de la mère d'être en **incapacité de travail**. L'écart avec le père est toujours présent 8 ans après la naissance du premier enfant, où il est estimé à 40%.

L'article met en avant qu'il est probable que cet écart entre hommes et femmes découle d'une répartition des tâches inégale au sein du foyer, étant souvent attendu de la part des femmes de consacrer plus de temps aux tâches ménagères et au soin des enfants. Comme il a été démontré par d'autres études que le père devient plus impliqué après avoir pris un congé de paternité, le présent article évalue l'impact éventuel d'une politique octroyant un congé de paternité sur le taux d'incapacité des mères.



Graphique 3 : Effets cumulatifs de la réforme du congé de paternité sur le nombre de jours passés en incapacité par des nouvelles mères

Implications en matière de politique publique

Le nombre de femmes en incapacité de travail étant en augmentation en Belgique, les résultats de cette étude pourraient s'avérer utiles pour freiner cette tendance à la hausse. Ceux-ci peuvent également fournir des données chiffrées dans le contexte de discussions parlementaires à propos du congé de paternité en Belgique, où il est question d'étendre sa durée de 10 à 25 jours, mais également de le rendre obligatoire. Cet article démontre qu'octroyer un congé de paternité peut être un véritable facteur de diminution des inégalités de genre sur le marché du travail, celui-ci ayant remarquablement réduit la durée passée en incapacité par les femmes déclarées en incapacité de long terme, aussi appelé invalidité. De plus, l'instauration d'un congé de paternité peut s'avérer aussi intéressant budgétairement de par la réduction des coûts liés aux paiements d'indemnités d'incapacité de travail.

Références

Fontenay, Sébastien & Tojerow, Ilan. (2020). Work Disability after Motherhood and How Paternity Leave Can Help. [IZA Discussion Paper No. 13756](#)



Auteurs, sites personnels :

[Sébastien Fontenay](#)

[Ilan Tojerow](#)



Études citées :

- Kleven, H., Landais, C., & Sjøgaard, J. E. (2019). Children and gender inequality: Evidence from Denmark. *American Economic Journal: Applied Economics*, 11(4), 181-209.

- Kleven, Landais, Posch, Steinhauer & Zweimüller (2019) Child penalties across countries: Evidence and explanations. *AEA Papers and Proceedings*, 109, 122-26.



En savoir plus à propos de notre recherche sur Twitter : [@Dulbea_Ulb](#)